



WEST AFRICAN POWER POOL
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN

**QUATRIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
SYSTEME D'ECHANGES D'ENERGIE ELECTRIQUE OUEST AFRICAIN**

**DECISION WAPP/25/DEC.29/10/09
PORTANT ADOPTION DU PLAN D'AFFAIRES 2009 – 2012 DE L'EEEOA**

L'Assemblée Générale

CONSIDERANT la Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Lomé le 10 Décembre 1999, relative à la mise en place du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 18/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, relative à la Convention portant organisation et fonctionnement de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Décision A/DEC. 20/01/06 du 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Niamey le 12 Janvier 2006, accordant le statut d'Institution Spécialisée de la CEDEAO au Secrétariat Général de l'EEEOA ;

RAPELLANT l'Accord de Siège signé entre la République du Bénin et le Secrétariat Général de l'EEEOA ;

CONSIDERANT la Convention portant organisation et fonctionnement du Système d'Echanges d'Énergie Electrique Ouest Africain en date du 6 juillet 2006, notamment en ses Articles 4, 5, 6, 7 et 12 ;

CONSIDERANT la Décision WAPP/03/DEC.06/07/06 de la 1^{ère} session de l'Assemblée Générale de l'EEEOA, tenue à Cotonou, le 6 juillet 2006, portant adoption du Plan d'Affaires 2006-2009 de l'EEEOA et du Budget correspondant ;

CONSIDERANT la Réunion conjointe du Comité de Planification Stratégique et de l'Environnement (CPS) et du Comité des Finances et des Ressources Humaines (CFRH) tenue du 10 au 11 août 2009 à Cotonou ;

CONSIDERANT la Résolution WAPP/62/RES.05/10/09 de la 9^{ème} Réunion du Conseil Exécutif de l'EEEOA, tenue à Cotonou, le 05 octobre 2009, relative à adoption du Plan d'Affaires 2009 – 2012 de l'EEEOA

DECIDE:

Article 1 : Le Plan d'affaires 2009-2012 de l'EEEOA dont le budget s'élève à Cent quatre vingt-deux millions trente sept (182,37) dollars US comme ci-après récapitulé, et l'organigramme sont adoptés.

- 130,5 millions de dollars US pour les activités de mise en œuvre du programme d'investissement prioritaire de l'EEEOA ;
- 39,25 millions de dollars US pour la mise en œuvre du Marché régional de l'électricité et l'acquisition d'équipement pour le CIC ;
- 2,22 millions de dollars US pour la mise en œuvre du Programme de formation ;
- 10,4 millions de dollars US pour le fonctionnement quotidien du Secrétariat Général de l'EEEOA.

Budget du Plan d'affaires 2009-2012 de l'EEEOA (1 000 \$ US)

Objectifs	Activités	2009-2012	2009	2010	2011	2012
Projets prioritaires	EEEOA	1 737		1 106,877	333,965	296,158
	Bailleurs de Fonds	128 726	6 436,3	21 096,252	55 656,396	45 537,052
	Sous total	130 463	6 436,3	2 2203,129	55 990,362	45 833,2094
Mise en œuvre du Marché	EEEOA	1 798		972,197	437,676	388,127
	Bailleurs de Fonds	4 279	1 026,96	2 027	673,772	551,268
	Equipement	33 176			24 426	8 750
	Sous total	39 253	1 026,96	2 999,197	25 537,448	9 689,395
Plan de formation	EEEOA	1811	434,64	20	745,998	610,362
	Bailleurs de Fonds	405	5	400		
	Sous total	2 216	439,64	420	745,998	610,362
Fonctionnement du Secrétariat	Cabinet du SG	1 345	269	370	348	358
	PIPES	1 200	142	84	480	494
	CIC	2 973	279	258	1 200	1 236
	DAF	1 503	333	409	375	386
	Person. contractuel	574	65	369	69	71
	Autres couts d'exploitation	2 840	270,51	1 150	604,488	815,438
	Sous total	10 435	1 358	2 640	3 076	3 360
Total		182 367	9 261	28 262	85 350	59 493

Article 2 : La présente Décision prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3 : Le Secrétaire Général est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Décision.

Fait à Accra, le 29 octobre 2009



Le Président

Engr. (Dr.) J.O. MAKOJU